



Réseau\*

Extérieur

N° carte.....

\*Chasse-sur-Rhône, Chonas-l'Amballan, Chuzelles, les Côtes-d'Arej, Estrablin, Eyzin-Pinet, Jardin, Luzinay, Moidieu-Détourbe, Pont-Évêque, Reventin-Vaugris, Septème, Serpaize, Vienne (Estressin, Malissol, le Trente, Vallée de Gère).

## INSCRIPTION D'UNE COLLECTIVITÉ

**Nom de la collectivité** (ne pas remplir pour les assistantes maternelles) :

.....

Adresse .....

.....

Ville.....

**Nom et prénom du titulaire de la carte :**

.....

Tél. collectivité : .....Tél. du titulaire : .....

E-mail : .....

### **Pour les assistantes maternelles**

N° d'agrément ..... Date de fin d'agrément.....

Les bibliothèques accordent des conditions de prêt spécifiques aux collectivités éducatives ou socioculturelles : gratuité de l'inscription pour les collectivités du réseau et inscription payante pour les collectivités des communes extérieures, documents en nombre, délais plus importants et malles thématiques. En s'inscrivant, la collectivité s'engage à remplacer tout document détérioré ou perdu, ainsi qu'à régler les pénalités de retard. Elle s'engage également à ce que cette inscription soit réservée à un usage strictement collectif et ne soit pas utilisée à des fins individuelles. Je déclare avoir pris connaissance des conditions de prêts (mentionnées dans le guide de prêt aux collectivités) et m'engage à les respecter. Je consens avoir pris connaissance que ces données donneront lieu à un traitement de la part des communes membres du réseau, représentée par les responsables des bibliothèques.

La base légale du traitement est l'exécution d'un contrat autorisant la gestion de votre inscription au réseau des bibliothèques et l'accès à ses services. Les données collectées seront uniquement communiquées aux agents des bibliothèques. Elles sont conservées un an à compter de la date de fin de cotisation. Les informations concernant chaque prêt sont conservées jusqu'à la fin du quatrième mois suivant la restitution de l'objet du prêt.

Vous disposez de droits : accès, rectification, oubli, limitation de traitement, notification, portabilité, d'opposition et de profilage, nous vous invitons à solliciter le DPO de la mairie de Vienne : 04.74.78.31.40-dpo@mairie-vienne.fr pour l'exercice de ces droits. Vous pouvez à tout moment retirer votre consentement concernant ce traitement, si cela ne porte pas atteinte à la licéité du traitement. (Cf. articles 6 à 8, 12 à 13, 15 à 22 du RGPD).

À ....., Le .....

Nom et signature du directeur(trice) de la collectivité :

Cachet de la collectivité :

Nom et signature du titulaire de la carte :